

COMITÉ SYNDICAL

Le numérique au service des Girondins

RÉUNION DU 20 MARS 2018

Date de la convocation : 02 mars 2018

Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT

Présents :

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental), Madame Pascale MOLBERT (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (Titulaire), Monsieur Jean Yves ROSAZZA (Titulaire), Monsieur Mathieu TRUFFART (Titulaire), Monsieur Alain LAFONTANA (Titulaire), Monsieur Bernard PAGES (Suppléant), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Gilles COUTREAU (Titulaire), Monsieur Segundo CIMBRON (Titulaire), Monsieur Romain PAGNAC (Suppléant), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire), Madame Carole DELADERRIERE (Titulaire), Monsieur Vincent DEDIEU (Suppléant), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant), Monsieur Matthieu ROUVEYRE (Titulaire), Madame Carole VEILLARD (Titulaire).

DÉLIBÉRATION N°180320 011 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017 BUDGET ANNEXE « AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »

DÉLIBÉRATION N°180320 011 AFFECTATION DES RÉSULTATS 20 10 : 033-200010049-20180320-180320_011-DE **BUDGET ANNEXE « AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »**

Vu l'article L5721-4 et les dispositions des chapitres II et VII du titre unique du livre VI de la première partie relatives au contrôle budgétaire et aux comptables publics du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Considérant le vote du Compte Administratif 2017 en date du 20 mars 2018 :

- dont la section d'exploitation fait apparaître un excédent global de clôture de 9 411 058,91 euros.
- dont la section d'investissement, avec prise en compte des Restes A Réaliser 2017 (RAR), fait apparaître un besoin de financement de 2 615 387,69 euros

A Résultat de l'exercice en exploitation	+ 3 168 571,01 euros
précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 3 100 57 1,01 euros
B Résultats antérieurs reportés en exploitation	
ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 6 242 487,00 euros
C/ Résultat à affecter	
= A + B (hors restes à réaliser)	+ 9 411 058,01 euros
D Solde d'exécution d'investissement N-1	
(précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement)	- 2 380 104,44 euros
E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	
Besoin de financement	- 235 283,25 euros
Besoin de financement = F = D + E	- 2 615 387,69 euros
EXCÉDENT REPORTE EN EXPLOITATION (R 002)	+ 6 795 670,32 euros

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs:

- De bien vouloir procéder à l'affectation comme suit :
 - Besoin de financement de la section d'investissement (article 001 D) : 2 380 104.44 euros
 - o Affectation des résultats pour couverture du solde d'investissement corrigé des Restes A Réaliser 2017 de 235 283.25 euros (article 1068 R): 2 615 387.69euros
 - Excédent d'exploitation (article 002 R): 6 795 370,32 euros

Envoyé en préfecture le 23/03/2018

Reçu en préfecture le 23/03/2018

BUDGET ANNEXE « AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »

Adopté à l'unanimité, Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 20 mars 2018

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT